

CLAIRE LOMBARDO

**RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE
RENDEMENT DE 2013**



Préparé par CCI Research Inc. pour Forum Research Inc.

RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE RENDEMENT DE 2013 CLAIRE LOMBARDO

Introduction

Le présent rapport a été rédigé par CCI Research Inc., un sous-traitant de Forum Research Inc. (Forum). Forum est un fournisseur de services indépendant qui offre, pour le compte du surintendant des collèges privés d'enseignement professionnel (le surintendant), les services nécessaires pour calculer et publier des indicateurs de rendement (IR) relatifs aux collèges privés d'enseignement professionnel (CPEP) de l'Ontario.

Indicateurs de rendement des collèges privés d'enseignement professionnel

Pour le cycle de sondage 2013, trois IR choisis par le surintendant sont publiés aux niveaux des établissements, des campus et des programmes des CPEP autorisés à accepter des étudiantes et des étudiants qui bénéficient du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) :

- 1. Taux d'obtention de diplôme :** Le pourcentage d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans un programme de formation professionnelle et ayant obtenu un diplôme dans leur programme au cours d'une période n'excédant pas deux fois la durée approuvée pour ce programme. L'IR relatif au taux d'obtention de diplôme ne comprend pas les étudiantes et les étudiants inscrits dans un programme de formation professionnelle qui ont abandonné pendant la période allouée pour l'obtention du diplôme (25 % de la durée du programme ou un maximum de huit semaines).
- 2. Taux d'emploi des personnes diplômées :** Le pourcentage d'étudiantes et d'étudiants diplômés d'un programme de formation professionnelle qui font partie de la population active et qui ont trouvé un emploi dans les six mois suivant l'obtention de leur diplôme.
- 3. Taux d'emploi des personnes diplômées dans leur domaine d'étude :** Le pourcentage d'étudiantes et d'étudiants diplômés d'un programme de formation professionnelle qui font partie de la population active et qui ont trouvé un emploi dans un domaine directement ou partiellement lié à leur formation dans les six mois suivant l'obtention de leur diplôme.

Les IR des CPEP présentés dans le présent rapport sont les résultats pour les étudiantes et étudiants qui ont obtenu un diplôme au cours de l'année civile 2013, ou qui étaient inscrits dans des programmes dont les 200 % de la durée approuvée ont été atteints au cours de 2013, ou les deux. Les données relatives à l'emploi des personnes diplômées ont été recueillies par sondage (le Sondage mené auprès des personnes diplômées). La collecte des données a été effectuée en trois périodes, pendant le cycle de sondage 2013 :

1. Les étudiantes et les étudiants qui ont obtenu leur diplôme entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2013 ont été interrogés entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2013.
2. Les étudiantes et les étudiants qui ont obtenu leur diplôme entre le 1^{er} mai et le 31 août 2013 ont été interrogés entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2014.
3. Les étudiantes et les étudiants qui ont obtenu leur diplôme entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2013 ont été interrogés entre le 1^{er} juin et le 31 août 2014.

Taux de non-remboursement des prêts d'études du RAFEO

Le présent rapport fournit également le taux de non-remboursement des prêts d'études du RAFEO pour les programmes de formation professionnelle offerts par les CPEP autorisés à accepter des étudiantes et des étudiants qui touchent une aide financière du RAFEO. Ce taux est mesuré en comptant le nombre d'emprunteurs qui ont reçu un prêt d'études intégré Canada-Ontario en 2010-2011, qui n'en ont pas reçu en 2011-2012 et qui n'avaient pas fini de rembourser leur prêt d'études au mois de juillet 2013.

Notes de bas de page et personnes-ressources

Afin de protéger les renseignements personnels des étudiantes et des étudiants, l'IR relatif au taux d'obtention de diplôme pour les programmes comptant moins de cinq (5) étudiantes et étudiants porte la mention « PE » (« petit échantillon »). L'IR relatif au taux d'emploi des personnes diplômées et au taux d'emploi des personnes diplômées dans leur domaine d'étude pour les programmes comptant moins de cinq (5) personnes diplômées ou personnes diplômées dans la population active porte également cette mention. Les programmes pour lesquels on ne disposait d'aucune donnée admissible ou pour lesquels aucune personne diplômée n'a répondu portent la mention « AD » (« aucune donnée »).

Des notes ont été ajoutées au bas de chaque page. Elles indiquent généralement les personnes qui, d'après leurs réponses aux questions précédentes, devaient répondre à telle ou telle question.

Notez que seules les personnes diplômées ayant été jointes par téléphone, ayant accepté de répondre au sondage et dont l'identité a été validée grâce une question sur leur date de naissance (question 44) étaient admissibles aux fins du calcul des IR. Pour en savoir plus sur le sondage mené auprès des personnes diplômées et sur la méthode utilisée dans le rapport, consultez les [procédures opérationnelles](#) et la [foire aux questions \(en anglais seulement\)](#).

Pour obtenir de l'aide concernant les données, le rapport ou les politiques en lien avec les IR des CPEP, écrivez à l'une des adresses suivantes :

Questions sur les données : Forum Research Inc., pckpi@forumresearch.com

Questions sur le rapport : CCI Research Inc., pckpi@cci-research.com

Questions sur les politiques : Rachel Ross – MTCU, Rachel.Ross@ontario.ca

¹ Les deux autres IR choisis par le surintendant des collèges privés d'enseignement professionnel, soit le taux de satisfaction des personnes diplômées et le taux de satisfaction des employeurs, seront examinés lors du cycle de sondage 2014 et des cycles subséquents.

**INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS AU NIVEAU DE L'INSTITUTION ET DU CAMPUS POUR LES COLLÈGES PRIVÉS D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
CLAIRE LOMBARDO**

	TAUX D'OBTENTION D'UN DIPLOME (IRC EN %)	Q6. TAUX D'EMPLOI DES DIPLOMÉS (IRC EN %)	Q20. TAUX D'EMPLOI DES DIPLOMÉS DANS LEUR DOMAINE D'ÉTUDES (IRC EN %)
DANS L'ENSEMBLE - POPULATION VISÉE PAR LE SONDAGE (TOUS LES CPEP APPROUVÉS PAR LE RAFEO EN 2013)	77.2%	71.2%	48.0%
DANS L'ENSEMBLE - CLAIRE LOMBARDO	100.0%	100.0%	100.0%
CAMPUS - HAMILTON SCHOOL OF CAREERS & HAMILTON INSTITUTE OF TECHNOLOGY, HAMILTON	100.0%	100.0%	100.0%

**INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS AU NIVEAU DU PROGRAMME POUR LES COLLÈGES PRIVÉS D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
HAMILTON SCHOOL OF CAREERS & HAMILTON INSTITUTE OF TECHNOLOGY, HAMILTON**

NOM DU PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE APPROUVÉ	CODE « RAFEO »	NOMBRE DE TITULAIRES DE PRÊT EN 2010 - 2011 ² (A)	NOMBRE DE DÉFAUTS DE REMBOURSEMENT EN 2013 ³ (B)	TAUX DE DÉFAUT EN 2013 (%) (C = B/A)	NOMBRE DE DIPLÔMÉS DANS LE MARCHÉ DU TRAVAIL (D)	NOMBRE DE DIPLÔMÉS AYANT OBTENU UN EMPLOI (E)	Q6. TAUX D'EMPLOI DES DIPLÔMÉS (IRC EN %) (F = E/D)	NOMBRE DE DIPLÔMÉS AYANT OBTENU UN EMPLOI DANS LEUR DOMAINE D'ÉTUDES (G)	Q20. TAUX D'EMPLOI DES DIPLÔMÉS DANS LEUR DOMAINE D'ÉTUDES (IRC EN %) (H = G/D)	NOMBRE D'INSCRIPTIONS AU PROGRAMME ⁴ (I)	NOMBRE DE DIPLÔMÉS DU PROGRAMME ⁵ (J)	TAUX D'OBTENTION D'UN DIPLÔME (IRC EN %) (K = J/I)
DANS L'ENSEMBLE - POPULATION VISÉE PAR LE SONDAGE (TOUS LES CPEP APPROUVÉS PAR LE RAFEO EN 2013)	AD	11655	2190	18.8%	5,336	3,798	71.2%	2,560	48.0%	21,329	16,465	77.2%
CAMPUS - HAMILTON SCHOOL OF CAREERS & HAMILTON INSTITUTE OF TECHNOLOGY, HAMILTON	EPLO	PE	PE	PE	1	1	100.0%	1	100.0%	11	11	100.0%
PROGRAM - ESTHETICIAN PROGRAM	EPLO	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE	PE
PROGRAM - PROFESSIONAL BARTENDING	EPLO	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD

2 Nombre d'emprunteurs qui ont reçu un prêt d'études intégré Canada-Ontario en 2010-2011 et qui n'ont pas reçu de financement par l'intermédiaire du RAFEO en 2011-2012

3 Nombre d'emprunteurs qui ont reçu un prêt d'études intégré Canada-Ontario en 2010-2011 et qui n'ont pas reçu de financement par l'intermédiaire du RAFEO en 2011-2012 et qui, en juillet 2013, étaient en défaut au titre des obligations de remboursement du prêt.

4 Le nombre d'inscriptions au programme ne tient pas compte des étudiants qui ont abandonné un programme avant le délai de grâce autorisé (25 % de la durée du programme jusqu'à concurrence de huit semaines)

5 Un diplômé d'un programme s'entend d'un ancien étudiant qui a rempli toutes les exigences nécessaires d'un programme de formation professionnelle approuvé, y compris toutes les exigences scolaires et pratiques, telles qu'approuvées par le surintendant.